

MAIRIE DE  
CONDOM



## INFORMATION COVID-19

### **Communiqué de presse Mairie de Condom du 3 novembre 2020 :**

Suite au confinement décidé par le gouvernement, les déplacements sont strictement limités sur le territoire.

Une attestation de déplacement dérogatoire est obligatoire. Pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou en situation de handicap dans l'impossibilité de pouvoir imprimer ou rédiger manuellement l'attestation de déplacement dérogatoire, le CCAS met en place un dispositif permettant le dépôt dans la boîte aux lettres de 10 exemplaires. Pour en bénéficier, vous pouvez contacter le 05.62.28.24.88.